PUBLICATION 526 PUBLIÉ EN JUILLET 1936

BULLETIN DU CULTIVATEUR 14

DOMINION DU CANADA—MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ANNUAIRE DU MINISTÈRE

ET

LISTE DES PUBLICATIONS

SERVICE DE RÉDACTION

BUREAU DE PUBLICITÉ ET D'EXTENSION



Publié par ordre de l'Hon. James G. Gardiner, Ministre de l'Agriculture
Ottawa, Canada

MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE

Ministre de l'Agriculture	Hon. James G. Gardiner.
Sous-Ministre	G. S. H. Barton, B.S.A., D.Sc.
Sous-Ministre adjoint	A. T. Charron, B.A., B.Ph., D.Sc.A.
Directeur des Recherches	J. M. Swaine, B.S.A., M.S.A., Ph.D., F.R.S.C.
Directeur, Fermes expérimentales	E. S. Archibald, B.A., B.S.A., D.Sc., LL.D., F.R.S.C.
Directeur Général Vétérinaire	Geo. Hilton, V.S., H.A.R.C.V.S., D.V.M.
Commissaire de l'industrie animale	Geo. Rothwell, B.S.A.
Commissaire de l'industrie laitière et de la réfrigération	J. F. Singleton.
Entomologiste du Dominion	Arthur Gibson, LL.D., F.R.S.C.
Commissaire des semences	N. Young, B.S.A.
Commissaire des fruits	R. L. Wheeler.
Commissaire de l'économie	J. F. Booth, B.S.A., Ph.D.
Directeur, Publicité et Extension	F. C. Nunnick, B.S.A.
Bibliothécaire	Mlle A. L. Shaw, B.A.

TABLE DES MATIÈRES

21517—2

ANNUAIRE DU MINISTÈRE ET LISTE DES PUBLICATIONS

AVANT-PROPOS

Cet "Annuaire du Ministère", dont voici le premier numéro, doit paraître tous les ans à l'avenir. L'exposé des travaux du Ministère, qui précède la liste des publications, a pour but de renseigner les intéressés sur les fonctions du Ministère et de leur indiquer où ils doivent s'adresser pour se procurer des renseignements sur les phases de l'agriculture qui pourraient n'être pas couvertes par les publications inscrites.

Un nouveau système de classification et de numérotage des publications a été adopté en 1935; on trouvera des explications complètes à ce sujet sous l'en-tête "Classification des publications", à la page 21.

Les publications dont la liste paraît dans ce bulletin sont distribuées gratuitement au Canada, à l'exception de celles dont la liste paraît à la page 24 sous l'en-tête "Publications en vente par l'Imprimeur du Roi".

LE MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE

Constitué en 1868, le Ministère fédéral de l'Agriculture était chargé au début de nombreuses attributions dont beaucoup n'avaient que peu ou point de rapports avec l'agriculture. La liste complète était la suivante: agriculture, immigration et émigration, santé publique et quarantaine, hôpital de la marine et des immigrants à Québec, arts et manufactures, recensement, statistique et enregistrement des statistiques, brevets d'invention, droits d'auteur, motifs industriels et marques de commerce.

Comme les travaux purement agricoles du Ministère exigeaient une attention toujours croissante, les fonctions non agricoles furent, au cours du temps, graduellement transférées à d'autres Ministères du Gouvernement, tandis que l'organisation du Ministère de l'Agriculture lui-même se spécialisait de plus en plus. A l'heure actuelle, le Ministère comprend les Divisions suivantes: (1) Fermes expérimentales; (2) Industrie laitière et réfrigération; (3) Service sanitaire des animaux; (4) Industrie animale; (5) Semences; (6) Entomologie; (7) Fruits; (8) Economie agricole; (9) Publicité et extension; et la Bibliothèque.

Les Fermes expérimentales fédérales.—La Division des fermes expérimentales fédérales comprend la ferme expérimentale centrale à Ottawa, vingt-cinq fermes et stations annexes, sept sous-stations et plusieurs stations chargées de travaux spéciaux.

A la ferme expérimentale centrale, Ottawa, le bureau-chef du système, se trouvent le bureau du Directeur et treize services, chacun sous la direction d'un Chef de service. Voici en peu de mots les attributions de ces services:

Exploitation animale.—Recherches, expériences et démonstrations sur la reproduction, l'alimentation, le logement et l'exploitation des animaux de la ferme, ainsi que sur la préparation de leurs produits.

Bactériologie.—Les problèmes que présentent l'état sanitaire du lait, la fertilité du sol et la décomposition des produits alimentaires reçoivent la plus grosse part de l'attention. D'autres sujets inscrits au programme de ce Service sont l'examen bactériologique de l'eau, du lait, des denrées alimentaires, des aliments des bestiaux, et des sols ainsi que la préparation et la distribution aux

cultivateurs de cultures-bactéries pour l'inoculation des semences de légumineuses. Il conduit également, de concert avec les autres Services, des recherches sur les problèmes qui se rapportent à la bactériologie.

Abeilles.—Toutes les phases de l'apiculture pratique, et notamment, la reproduction, la réglementation de l'essaimage, l'hivernage, la manipulation des ruches sont l'objet des travaux de ce Service, qui fait également des recherches élaborées sur la faculté de conservation, la fermentation et l'entreposage du miel, et qui est chargé de l'inspection du miel pour le marché d'exportation.

Botanique.—Le Service de la botanique comprend un laboratoire central à Ottawa pour l'étude des problèmes généraux que présentent la botanique économique et les maladies des plantes, et dix laboratoires annexes dans les différentes provinces pour l'étude des problèmes spéciaux et locaux. L'étude des maladies des céréales et des fruits, l'inspection et la certification des pommes de terre de semence sont au nombre des travaux principaux. Ce Service fait également, sur toute l'étendue du Canada, un relevé des mauvaises herbes et contrôle l'importation des végétaux et des produits végétaux.

Céréales.—La production, par un procédé d'hybridation et de sélection, de variétés supérieures des grains habituellement cultivés, est la fonction principale de ce Service. La tâche la plus pressante à l'heure actuelle est de développer une variété de blé rouge dur de printemps résistant à la rouille de la tige, et les travaux dans cette voie se poursuivent principalement au Laboratoire fédéral de recherches sur la rouille, à Winnipeg. Le programme de ce Service comporte également beaucoup d'autres travaux, et notamment l'examen des variétés de grains pour lesquelles un permis est sollicité, conformément à la Loi des Semences du Canada; l'encouragement à l'emploi de bonne semence, appartenant à des variétés adaptées; la conduite d'essais de vérification pour déterminer l'authenticité et la pureté des stocks de semence et l'étude de problèmes spéciaux se rapportant aux travaux d'hybridation et de développement des céréales.

Chimie.—Chercher à résoudre les problèmes qui affectent l'agriculture canadienne et venir directement en aide aux cultivateurs et aux autres intéressés, telles sont les fonctions principales de ce Service, dont le programme comporte, entre autres, l'examen chimique des produits alimentaires, des insecticides, des fongicides, des engrais chimiques, des eaux de puits et l'étude de la chimie des céréales, de la nutrition animale et des pâturages. Il fait également des analyses chimiques pour les autres Divisions du Gouvernement.

Plantes textiles industrielles.—Ce Service fait des essais de culture et de fabrication à la Ferme expérimentale centrale et sur plusieurs des fermes annexes. Il vient également en aide aux producteurs de lin canadiens en leur servant d'intermédiaire dans le commerce de graine de lin avec l'Irlande.

Grande culture.—Ce Service étudie les meilleurs moyens de préparer la terre, de faire les semailles et de rentrer les récoltes de la ferme. Des recherches sont en cours d'exécution sur les assolements, les fumiers et les engrais chimiques, la suppression et l'extirpation des mauvaises herbes, le drainage, l'irrigation, les machines de culture, le prix de revient des récoltes et les moyens de conserver et d'utiliser l'humidité du sol dans les Provinces des Prairies.

Plantes fourragères.—Ce Service s'occupe principalement de l'introduction et de l'essai de nouvelles espèces de plantes fourragères, de leur amélioration par l'hybridation et la sélection des essais de variétés, de la technique de la production des semences, de l'étude des pâturages et des grands herbages, et des essais d'herbe de gazon. Le Laboratoire fédéral de plantes fourragères de Saskatoon, de concert avec l'Université de la Saskatchewan, donne une attention spéciale au développement d'espèces hâtives, rustiques et résistantes à la sécheresse de plantes d'herbages adaptées aux Provinces des Prairies.

Horticulture.—Ce Service s'occupe des problèmes de la culture des fruits, de la culture des légumes et des plantes d'ornement. Ses travaux comprennent la création de variétés nouvelles et meilleures, l'étude de la nutrition des plantes, la fabrication du cidre, la déshydratation ou étuvage, la production de graines de légumes de souche et d'*élite,* les essais de la pureté des légumes et des essais de conservation au froid. Il fait également, avec le concours des cultivateurs, des recherches sur l'entretien des vergers et sur la culture du bluet et de l'atoca.

Stations de démonstration.—Les 176 stations de démonstration dirigées par ce Service sont réparties sur toute l'étendue du Canada, notamment dans les districts agricoles récemment colonisés, et servent de point de contact entre les fermes expérimentales et les cultivateurs. Ces stations, qui s'occupent principalement des problèmes se rapportant à la production des récoltes et des bestiaux, encouragent aussi l'embellissement des abords de la maison de ferme et la construction de bons bâtiments. Elles servent également de centres pour la production de semence des meilleures variétés. Il y a en outre 39 sous-stations expérimentales de district, qui s'occupent des problèmes de la sécheresse et de l'érosion du sol par les vents dans les régions affectées des Provinces des Prairies.

Aviculture.—Ce Service conduit des expériences sur les différentes branches de l'aviculture, notamment la reproduction, le logement, l'incubation, l'éducation des poussins, l'élevage, la nutrition et la préparation des produits avicoles pour le marché. Il conduit également les concours nationaux canadiens de ponte et fait, de concert avec le Service sanitaire des animaux, des expériences sur le contrôle et l'extirpation des maladies des volailles.

Tabac.—Ce Service s'occupe de recherches en vue de développer l'industrie canadienne du tabac. Son programme comprend l'hybridation, la conduite d'essais de variétés, l'étude de méthodes de culture, l'étude des problèmes que présentent les engrais chimiques et les sols, l'étude de modes de récolte et de dessiccation et la suppression des maladies et des insectes. Il a développé une collaboration intime avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce en vue d'ouvrir de nouveaux débouchés au tabac canadien. Ce Service est également représenté sur différents comités composés de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, de planteurs et de membres du commerce, qui ont pour but de veiller aux intérêts de l'industrie.

La Division de l'industrie laitière et de la réfrigération.—La Division de l'industrie laitière et de la réfrigération est organisée en quatre bureaux ou Services et un service auxiliaire comme suit: "Administration", "Marchés laitiers et entrepôts frigorifiques", "Produits laitiers", "Recherches sur l'industrie laitière", et "Utilisation du lait".

Bureau d'administration.—Le bureau d'administration maintient une surveillance générale sur tous les travaux de la Division, voit à la correspondance générale et se tient au courant du développement de l'industrie laitière dans le monde entier.

Service des marchés laitiers et de la réfrigération—Service des wagons-glacières et inspection des wagons-glacières et des cargaisons.—Par entente avec les différentes compagnies ferroviaires, des wagons-glacières circulent tout l'été pour le transport du beurre, du fromage et des œufs sur Montréal, Québec et Toronto. Les expéditeurs de produits laitiers bénéficient ainsi, à taux spécial, d'un service de ramassage par wagons-glacières. Des inspecteurs postés à Montréal, Québec et Toronto inspectent les wagons à leur arrivée à destination.

Service de renseignements sur les marchés laitiers.—Un rapport hebdomadaire donnant une revue des marchés laitiers à Montréal, Toronto et New-York,

est publié à partir d'avril jusqu'à la fin de l'année. Des télégrammes affranchis sont envoyés deux fois par semaine aux administrateurs provinciaux, et payables sur réception à tous les autres intéressés qui désirent les avoir. Le Service publie un Bulletin mensuel sur l'industrie laitière donnant des renseignements généraux sur l'industrie laitière dans le monde entier.

Subventions pour entrepôts frigorifiques.—Ce Service est chargé de l'application de la Loi des entrepôts frigorifiques, 1907. Le Gouvernement est autorisé à passer des contrats avec des personnes ou des maisons pour le paiement de subventions se montant à 30 pour cent du coût de la construction des entrepôts frigorifiques publics. Il publie un Bulletin mensuel sur la réfrigération, contenant une revue des derniers développements dans ce domaine.

Surveillance des fabriques de lait concentré.—La Division de l'industrie laitière et de la réfrigération applique les règlements établis sous la Loi des viandes et des conserves alimentaires, touchant la fabrication, l'importation et la vente des produits du lait concentré.

Service des produits laitiers.—Ce Service est chargé du classement par catégories des beurres et fromages, et des inspections sous la Loi de l'industrie laitière. Des classificateurs sont postés dans toutes les provinces où les travaux sont suffisants pour justifier leurs services. Des certificats de classement, servant de base pour le commerce, sont délivrés aux acheteurs et aux fabricants. Des services d'inspection sont maintenus sur tous les points du Canada pour l'application des lois gouvernant la fabrication, le marquage et la vente du beurre et du fromage au Canada.

Service des recherches laitières.—La fonction de ce Service est d'étudier les défauts de qualité des produits laitiers afin de trouver les moyens d'y remédier.

Service de l'utilisation du lait.—Ce Service est chargé de promouvoir la consommation des produits laitiers en faisant connaître la valeur du lait et de ses produits dans le régime alimentaire.

Les travaux de la Division de l'industrie laitière et de la réfrigération sont de nature à multiplier les points de contact entre fabricants et commerçants de produits laitiers plutôt que d'aboucher directement les officiers avec les cultivateurs, mais tous les travaux de la Division ont pour but de venir en aide au cultivateur.

Le Service sanitaire des animaux.—Le Service sanitaire des animaux constitue l'organisation sanitaire vétérinaire du Canada. Il compte environ 560 employés permanents. Le Bureau-chef est à Ottawa et il a des bureaux affiliés dans chaque province, sous la direction de vétérinaires. Il y a trois Services collaborant, le Service des maladies contagieuses, celui de l'inspection des viandes et le Service de pathologie.

La fonction essentielle de cette Division est de protéger l'industrie animale et le commerce d'exportation, et elle s'occupe de la diffusion de renseignements, des recherches et de la réglementation. Grâce à la coordination de ses trois services, les troupeaux canadiens n'ont pas, depuis bien longtemps, été exposés aux épizooties, et l'industrie animale du Dominion a été protégée contre l'invasion des fléaux venant de l'étranger. Les maladies les plus graves comme la peste bovine, la pleuro-pneumonie contagieuse et la fièvre aphteuse, ne se sont jamais déclarées dans le cheptel canadien.

L'état sanitaire favorable des troupeaux canadiens a permis au personnel vétérinaire de concentrer ses efforts sur l'extirpation de la tuberculose bovine et ce travail a pris une grande extension.

La Loi des épizooties et les règlements établis sous son empire fournissent l'autorité nécessaire pour protéger les bestiaux du pays contre les maladies qui

ont des tendances à prendre des proportions épizootiques; on veille non seulement à prévenir l'introduction de ces maladies au pays mais aussi à enrayer la propagation de celles qui se déclarent dans les troupeaux canadiens.

Sous la Loi des viandes et des conserves alimentaires, les expéditions de viandes et de produits de viandes, allant d'une province à l'autre ou à d'autres pays, ou importés au Canada, sont réglementées. L'abatage des animaux et la préparation et le traitement des viandes et des produits de viandes dans les abattoirs engagés dans le commerce interprovincial et d'exportation sont sous la surveillance constante de vétérinaires salariés permanents, préposés aux établissements, et l'on maintient un système d'inspection avant et après l'abatage. Le but de ce Service est d'empêcher que les viandes malades ou dangereuses n'entrent dans la consommation, de faire en sorte que la préparation et la manutention de ces produits se fassent conformément aux vues modernes, d'empêcher l'emploi de teintures, de préservatifs et d'ingrédients chimiques nuisibles, de faire en sorte que les produits soient marqués de façon exacte et honnête, et de veiller à ce que les viandes et les produits alimentaires de viandes soient sains, bons pour la consommation, et sans danger pour la santé.

Le Service de pathologie est chargé d'étudier des problèmes de nature spéciale et de conduire des recherches, de la fabrication de produits biologiques et d'agents diagnostiques, et de services généraux de laboratoire. Il maintient des laboratoires à Hull, Qué., à la Ferme expérimentale centrale, Ottawa, à Lethbridge, Alta., et à Saanichton, C.-B.

La Division de l'industrie animale.—La Division de l'industrie animale donne toute son attention aux initiatives ou régimes ayant pour but d'encourager la production et la vente des meilleurs types et qualités de bestiaux de commerce. Cette Division applique la Loi des animaux de ferme et de leurs produits, et la Loi des généalogies des bestiaux.

La Division est sous la direction du Commissaire de l'industrie animale, et ses travaux se font par trois agences principales: Services de campagne, Services des marchés, et Services des volailles.

Les Services de campagne, sous l'autorité de la Loi des animaux de ferme et de leurs produits, dirigent les systèmes de classement par catégories, qui comprennent le classement du bacon pour l'exportation, le marquage du bœuf pour le commerce domestique et le classement des laines canadiennes.

Ces services dirigent le Contrôle du Livre d'Or pour les bovins laitiers de race pure, l'Enregistrement supérieur pour les géniteurs de race pure, et l'Enregistrement supérieur pour les porcs de race pure, par lesquels on peut se procurer les titres d'aptitude à la reproduction. Ils dirigent également l'offre de prêt de taureaux, l'offre d'aide dans la distribution de femelles aptes à la reproduction, l'offre d'aide aux cultivateurs de l'Est pour faciliter l'engraissement des agneaux de l'Ouest, et divers concours comme ceux des portées de porcs à bacon, et ceux qui se rattachent aux travaux des cercles de jeunes éleveurs de veaux, de moutons, et de porcs.

Le régime des cercles d'élevage comprend l'assistance fédérale à l'élevage des chevaux, au moyen de subventions accordées aux clubs organisés se servant d'étalons sains, de race pure. Dans les cinq provinces de l'Est des primes sont versées aux propriétaires d'étalons de race pure qui sont reçus à l'inspection. Les haras ou stations d'élevage offrent les services d'étalons pur sang (Thoroughbred) et de chasse, qui produisent le type de cheval demandé pour la remonte au pays et à l'étranger.

Le *Service des marchés* applique la Loi des animaux de ferme et de leurs produits en ce qui concerne les parcs à bestiaux publics, et s'efforce de maintenir de bonnes pratiques commerciales et de faciliter les échanges.

21517—3½

Le Service de renseignements sur les marchés constitue la source officielle de renseignements sur l'offre et la demande des bestiaux commerciaux; c'est une branche des Services des marchés.

Le Service de classement des porcs pourvoit au paiement des porcs suivant la qualité, sous des catégories officielles. Il a amélioré le type et la qualité des porcs à bacon canadiens et a beaucoup aidé au développement de la vente des produits du porc au Royaume-Uni.

Les Services des volailles stimulent l'industrie avicole par le système d'inspection des œufs; l'application de types modèles de qualité au commerce d'exportation, d'importation et domestique; le paiement des œufs d'après leur qualité, et le retour des primes au producteur. Ces Services comprennent l'inspection des volailles habillées, le contrôle de la ponte pour les volailles, le système d'approbation des couvoirs, les pratiques standardisées de couvoirs, la distribution de cochets, principalement par les cercles de jeunes éleveurs, les régimes de cercles avicoles, et le Service de renseignements sur les marchés avicoles.
Cette Division cherche à stimuler l'industrie en organisant le paiement de toute la production animale sur la base de la qualité. Le Régime des foires et des expositions a pour but d'assurer la meilleure utilisation possible des subventions accordées aux foires et aux expositions et d'assurer l'unification et la standardisation de ce programme instructif.

La Division des semences.—La Division des semences comprend quatre services principaux, savoir: Semences, Aliments du bétail, Marchés et engrais chimiques, et Laboratoire; le dernier comprend également un laboratoire chimique. Ces Services sont chargés du contrôle des semences, des aliments et des engrais chimiques, aidés en cela par le Service de laboratoire et le Laboratoire de chimie. Le Chimiste chargé du Laboratoire chimique applique la loi de la réglementation des poisons agricoles. Pour l'application de cette loi et des autres lois touchant le contrôle des semences, des aliments, des engrais chimiques, de la ficelle d'engerbage, du foin et de la paille, le Canada est divisé en sept districts d'inspection, chacun sous la surveillance d'un inspecteur de district et aidé par le laboratoire, sous la direction d'un analyste préposé. A Ottawa, les mesures à prendre dans les différents districts sont arrêtées après discussion par le Commissaire, les chefs de Service et les inspecteurs de district. Les recommandations tendant à l'introduction de nouvelles lois ou à la modification des lois ou des règlements existants, sont préparées par le chef du service responsable de l'application des Lois. Voici en peu de mots les travaux de cette Division et les lois qu'elle est chargée de mettre à exécution.

Le Service des semences.—L'application de la Loi des semences est la fonction principale de ce Service. Cette loi règle l'essai, le classement, l'inspection et la vente des semences destinées aux semailles au Canada, et le contrôle de la qualité et de la pureté de la variété des graines importées de plantes de grande culture et de légumes potagers. Par l'entremise de ce Service, la Division collabore, avec les provinces dans certaines initiatives, comme les distributions spéciales de certaines semences, ou les distributions en cas d'urgence, etc., la conduite des concours de récoltes sur pied et de graines criblées, les expositions régionales et provinciales de semences, et l'installation de machines perfectionnées pour cribler les semences. Elle encourage également le développement de bons centres de production de graines rustiques, produites dans le Nord, et appartenant à des variétés pures, pour l'emploi domestique et le commerce d'exportation. Ce Service dirige l'inspection de ces récoltes, la délivrance de certificats touchant la pureté, le type ou la qualité, et le classement et le plombage dans les contenants de la semence provenant de ces récoltes. Les inspecteurs de la Division font également l'inspection des récoltes pour l'Association canadienne des producteurs de semences, une organisation nationale de cultivateurs qui se spécialisent dans la production de semences enregistrées.

Le Service des aliments du bétail.—Les travaux de ce Service se rapportent à la Loi des aliments du bétail, qui réglemente l'enregistrement, la vente, l'importation et l'inspection des aliments commerciaux, du son, du petit son, des recoupes et des moulées, afin de pourvoir à une bonne standardisation des aliments et d'empêcher l'emploi et la distribution dans ces aliments de graines de mauvaises herbes viables et délétères; ils se rapportent également à la Loi de l'inspection du foin et de la paille qui pourvoit au classement uniforme du foin et de la paille sous des noms de catégories établis par la Loi.

Le Service des marchés et des engrais chimiques.—Ce Service s'occupe des travaux nécessités par l'application de la Loi des engrais chimiques, une Loi qui réglemente l'enregistrement, l'importation et la vente des engrais chimiques agricoles, de la chaux et des autres amendements du sol, et des cultures de bactéries employées pour stimuler la végétation des plantes ou améliorer le sol. Il conduit également un Service de rapports sur les marchés et d'extension des débouchés au sujet des produits visés par les Lois appliquées par la Division. Ce travail comprend la publication de rapports saisonniers sur les marchés et l'extension des débouchés, en collaboration avec les Ministères provinciaux de l'Agriculture, les Commissaires canadiens du Gouvernement canadien et les autres agences.

Poisons agricoles.—Sous ce titre viennent les insecticides, les fongicides, les poisons pour les rongeurs, les herbicides, etc., qui doivent être réglementés sous la Loi contre les fléaux de l'agriculture. Cette Loi réglemente l'enregistrement, la vente, l'importation et l'inspection des poisons agricoles et pourvoit à leur standardisation quant à la qualité.

Le Service de laboratoire.—Ce Service est constitué par un laboratoire chimique et micro-analytique au bureau-chef, et un laboratoire de semences dans chaque district d'inspection. Ces laboratoires fournissent un service d'analyses de semences, d'aliments, d'engrais chimiques, d'insecticides, de fongicides et d'autres poisons agricoles. Le préposé à ce laboratoire conduit également des recherches, en collaboration avec l'Association internationale d'essais de semences, l'Association des analystes officiels de semences de l'Amérique du Nord, et d'autres divisions du Ministère.

La Division des semences applique également la Loi des inspections et de la vente; le seul produit régulièrement inspecté sous cette Loi à l'heure actuelle est la ficelle d'engerbage.

La Division de l'entomologie.—La Division de l'entomologie conduit des recherches sur les insectes pour l'avantage de l'agriculture et des forêts; elle encourage l'emploi de moyens répressifs et applique la partie de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux qui se rapporte aux insectes nuisibles. Indépendamment du Service administratif, sous la direction immédiate de l'Entomologiste du Dominion. d'autres Services ont été établis comme suit:

Insectes des champs et des jardins.—Le Service des insectes des champs et des jardins fait des recherches sur la façon de supprimer les insectes qui nuisent aux récoltes des champs et aux légumes. Ces recherches sont conduites principalement aux laboratoires permanents, maintenus aux endroits suivants: Fredericton, N.-B.; Hemmingford, Qué.; Ottawa, Strathroy, et Chatham, Ont.; Brandon, Man.; Saskatoon et Indian Head, Sask.; Lethbridge, Alta.; et Vernon, C.-B.

Les recherches en cours d'exécution comprennent les prévisions des invasions d'insectes; des enquêtes sur place pour déterminer la portée et l'urgence des moyens répressifs nécessaires dans les conditions de l'invasion; l'évaluation des pertes causées par les insectes; et l'étude du cycle évolutif des sauterelles, vers fils de fer, vers gris, pyrale européenne du maïs, vers blancs, larves des

racines, cicadelles, puceron du pois, mouche de Hesse, cèphe du blé, etc., et des moyens de combattre ces insectes.

Insectes des forêts.—Le Service des insectes des forêts conduit des recherches sur les insectes qui attaquent les arbres de forêts, d'ornement et d'ombrage au Canada. Ce Service entretient des laboratoires permanents aux endroits suivants: Ottawa, Ont.; Fredericton, N.-B.; Berthierville et Laniel, Qué.; Indian Head, Sask.; Vernon et Vancouver, C.-B.

Citons comme exemples des insectes à l'étude, la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la mouche à scie du mélèze, le porte-case du mélèze, l'arpenteuse de la pruche, le scieur longicorne, la pissode du pin blanc, les scolytes de l'écorce, le puceron lanigère du sapin baumier, la mouche à scie européenne de l'épinette, la tordeuse européenne des pousses de pin, etc. Les recherches importantes sur les insectes qui attaquent les arbres à feuilles décidues comprennent le kermès européen du hêtre, le coupe-feuilles de l'érable, la mineuse des feuilles du bouleau, la mouche à scie du bouleau et la mouche à scie grise du bouleau.

Entomologie systématique.—Les travaux du Service de l'entomologie systématique comprennent l'entretien de la collection nationale des insectes, les études de la faune, les études taxonomiques basées sur les matériaux de la collection nationale, l'identification des spécimens d'insectes pour les agents de la Division ainsi que pour les musées, les universités et les particuliers qui s'intéressent à l'entomologie.

Suppression des fléaux étrangers.—Le Service de la suppression des fléaux étrangers s'occupe principalement de l'inspection des expéditions d'importation et d'exportation de végétaux et de produits végétaux pour voir s'ils contiennent des insectes nuisibles et des maladies. Il entretient des stations d'inspection à Halifax, N.-E.; Saint John, N.-B.; Québec et Montréal, Qué.; Toronto, Niagara Falls et Windsor, Ont.; Winnipeg, Man.; Estevan, Sask.; Vancouver et Victoria, C.-B. Il fait également des reconnaissances en vue de l'extirpation ou de la suppression des espèces introduites que voici: spongieuse, cul-brun, psylle européen du pommier, tordeuse européenne des pousses du pin, bête du Mexique, papillon satiné, lécanie, pyrale européenne du maïs, etc. Presque tous les pays exigent aujourd'hui que les expéditions de végétaux et, dans bien des cas, des produits des plantes comme les fruits, les légumes et les grains, soient accompagnées de certificats d'état sanitaire.

Enquêtes de différents genres.—Le laboratoire d'Annapolis Royal, N.-E., a obtenu des résultats utiles dans le développement de poisons nouveaux et économiques pour la destruction des insectes. L'adoption de bouillies spéciales de pulvérisation a permis d'obtenir des récoltes de qualité bien supérieure, qui se vendent à un prix beaucoup plus avantageux.

La Division de l'entomologie maintient un laboratoire de parasites spécialement outillé à Belleville, Ont., où l'on multiplie des millions de spécimens de parasites importés pour les distribuer dans les endroits où les insectes destructeurs pullulent. Le laboratoire de Kamloops, C.-B., étudie les insectes qui nuisent aux bovins et aux autres animaux de la ferme, comme les œstres ou hypodermes, les mouches noires, les moustiques, les tiques, etc. Les laboratoires d'Annapolis Royal, N.-E., de Hemmingford, Qué., de Vineland Station, Ont., d'Agassiz, de Vernon et de Victoria, C.-B., étudient les insectes qui nuisent aux arbres fruitiers grands et petits, comme la pyrale de la pomme, le coupe-racines du fraisier, la teigne orientale des fruits, les enrouleuses des feuilles, les perceurs du pommier, les charançons, la mouche de la pomme, les insectes à bouclier, etc. Il a été fait des progrès importants dans le développement de moyens répressifs contre ces insectes.

Outre ceux qui précèdent, d'autres fonctionnaires s'occupent des travaux d'exposition et de recherches qui se rapportent aux insectes qui nuisent aux fleurs et aux habitations, etc.

La Division des fruits.—La Division des fruits, dont les travaux se rapportent à toutes les branches des industries des fruits, des légumes, du miel et du sucre d'érable, au point de vue de l'emballage, du placement sur le marché et du transport, est chargée de l'application de la Loi sur les fruits, les légumes et le miel, de la Loi de l'industrie du sucre d'érable et de la Loi des viandes et des conserves alimentaires, dans les mesures où elle se rapporte aux fruits et aux légumes.

Bureau des Services de campagne.—L'application directe de ces lois est confiée au Bureau des Services de campagne qui maintient également un service d'inspection volontaire au point d'expédition et sur demande couvrant les fruits, les légumes et le miel.

Pour les fins d'administration des différentes Lois, le Canada est divisé en cinq districts d'inspection et trois sous-districts. Les districts d'inspection sont la Nouvelle-Ecosse, le Québec, l'ouest et le nord de l'Ontario, les Provinces des Prairies et la Colombie-Britannique; les sous-districts, l'Ile du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick et l'est de l'Ontario. Chaque district d'inspection est sous la juridiction d'un inspecteur de district qui est chargé de tous les travaux administratifs de ce district. Les inspecteurs "seniors" ou surveillants placés sous ses ordres dirigent les trauvaux des inspecteurs "juniors" qui peuvent être employés sur une base permanente, saisonnière ou temporaire. Les sous-districts sont sous la direction immédiate des inspecteurs seniors qui font rapport directement au Bureau des Services de campagne à Ottawa.

La Loi sur les fruits, les légumes et le miel, et les règlements qui s'y rapportent, couvrent le classement, l'emballage, le marquage et la vente de ces produits, ainsi que la délivrance de permis aux commerçants interprovinciaux et l'enregistrement des expéditeurs d'exportation et interprovinciaux.

La Loi de l'industrie du sucre d'érable interdit la falsification, établit des types modèles et des catégories volontaires, et pourvoit au marquage des contenants, à l'enregistrement et à la délivrance de permis.

L'inspection des fruits et des légumes se fait sous la Loi des viandes et des conserves alimentaires; les conserveries sont tenues de se conformer à des règlements touchant l'état sanitaire et ne peuvent fonctionner que sous permis. Les échantillons de conserves de fabriques sont vérifiés quant à la qualité et les expéditions destinées à l'exportation sont inspectées et certifiées.

Marchés et transports.—Le Service des marchés et des transports veille au développement des marchés domestiques et étrangers pour les fruits et les légumes canadiens. Il recueille et distribue des renseignements sur les récoltes et les marchés pour la gouverne des producteurs et des marchands. Il publie un bulletin hebdomadaire sur l'état des récoltes, l'état des marchés des fruits, des légumes, et du miel dans douze grandes villes canadiennes, et, pendant la saison d'exportation, sur les arrivages et les prix des fruits sur les marchés d'outre-mer. Ce Service s'occupe aussi activement (*a*) de la question des taux, (*b*) du transport ou de l'état des transports au point de vue de la réfrigération, de la ventilation et du chauffage, (*c*) des moyens improvisés de refroidissement préalable, et (*d*) de l'entreposage en dehors des entrepôts frigorifiques. Il fonctionne comme agence centrale de l'industrie dans les questions de trafic et de transport interprovincial; avec la coopération des expéditeurs, des associations provinciales, du commerce de gros et des compagnies de transport, il arrange des expériences et des démonstrations tendant à l'amélioration des moyens d'expédition, et il sert de facteur de coordination entre les expéditeurs et les compagnies de transport dans les questions de taux et de trafic. Le Service dirige également les opérations de certains

entrepôts d'oignons construits par le Ministère afin de démontrer aux producteurs d'oignons les avantages des bonnes méthodes de conservation.

Division de l'économie agricole.—La Division de l'conomie agricole a été établie en 1929. Ses travaux sont actuellement groupés sous deux services dont l'un a trait à l'exploitation des fermes et des ranches, y compris l'utilisation des terre, et l'autre aux marchés. Elle s'occupe principalement des recherches économiques, et, sous ce rapport, le programme de la Division a été conduit en collaboration avec les Ministères provinciaux d'Agriculture, les universités et les collèges.

Exploitation des fermes et des ranches.—Les recherches dans ce domaine consistent dans l'analyse des rapports financiers des cultivateurs. Jusqu'ici la Division a employé principalement la méthode dite de "Survey" (contrôle personnel). Ce contrôle couvre un assez grand nombre de fermes et dure une série d'années. Des travaux de ce genre ont été menés à bonne fin dans les districts producteurs de pommes de la Nouvelle-Ecosse, du Québec et de l'Ontario, dans certaines régions à grain des provinces des Prairies et dans les districts d'élevage de moutons des trois provinces les plus à l'ouest. Le but de cette enquête est de déterminer les facteurs qui influencent la bonne organisation des fermes de différents genres.

Placement des produits. — Une phase importante du programme de la Division est la vente coopérative. Elle se procure des rapports annuels des coopératives dans chaque province. Elle fait la compilation des renseignements exacts et entreprend quelques travaux d'analyse basés sur ces rapports. Elle a publié une revue des travaux des coopératives que l'on peut se procurer.

La Division a entrepris également un programme bien arrêté de recherches sur les autres phases du placement des produits. Une étude de la gestion des fromageries dans l'Ontario et le Québec a été complétée. Un rapport sur la vente du lait dans les centres industriels de la Nouvelle-Ecosse a été préparé; une étude approfondie des problèmes relatifs à la gestion des beurreries dans les provinces des Prairies est en voie d'exécution et touche maintenant à sa fin.

Un autre genre d'étude a été entrepris portant sur la demande du consommateur pour le fromage et le lait dans des districts choisis de Québec, l'Ontario et l'Alberta.

Etudes sur l'utilisation des terres. — Trois projets ont été entrepris dans ce domaine, l'un dans le comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, un autre dans le sud-ouest de la Saskatchewan, et le troisième dans le sud du centre de l'Alberta. Le but de ces études est de déterminer l'emploi le plus économique des terres basé sur la production des récoltes et des bestiaux, le montant des dettes, l'historique de l'exploitation, le sol, les facilités de transport, le programme de colonisation et les mouvements de la population.

Prévisions agricoles. — Ce Service pourvoit une revue complète des facteurs qui affectent la production et le placement des produits de la ferme. Il est rendu possible par la collaboration des agents du Ministère de l'industrie et du Commerce avec ceux du Ministère de l'agriculture. Dans la conduite de ces travaux, la Division de l'économie agricole a pris une part importante, agissant la plupart du temps comme agent de coordination.

Le programme de la Division comprend également beaucoup d'autres travaux dans le champ des recherches, y compris la publication d'une revue bi-mensuelle, l'"Economiste agricole".

Bureau de publicité et d'extension. — En 1910, le Bureau des publications fut organisé pour centraliser les travaux de distribution des publications du Ministère et de la publicité en général. Ce Bureau fonctionna sous ce titre

jusqu'en février 1935, lorsqu'il fut réorganisé pour devenir le Bureau de publicité et d'extension, un titre qui décrit plus exactement ses attributions actuelles.

Le Bureau a trois services principaux, par l'entremise desquels les huit autres divisions du Ministère se tiennent en contact avec ceux qui s'intéressent à la production, au placement et à la consommation des produits agricoles. Ces services sont les suivants: — Administration et rédaction, Expositions, Presse et Publicité.

Administration et rédaction. — Les travaux et les recherches scientifiques accomplis par les agents du Ministère n'auraient aucune utilité s'ils n'étaient enregistrés de façon permanente et mis à la disposition de ceux qui s'occupent d'agriculture pratique. Ce Service est chargé de ces relevés, qui paraissent sous forme de bulletins, circulaires et rapports. Il se distribue tous les ans un demi-million de ces publications, en réponse à des demandes personnelles. Il s'expédie également des rapports quotidiens, hebdomadaires, mensuels et saisonniers, sur la cote du marché et l'état des récoltes. Ces rapports, envoyés à une liste spéciale de correspondants, indiquent les prix courants et la courbe du marché en ce qui concerne les bestiaux, les œufs et les volailles, les produits laitiers, les fruits et les légumes, les aliments et les engrais chimiques. La distribution totale de bulletins, circulaires, rapports spéciaux et rapports des marchés est de près de cinq millions d'exemplaires, et la demande augmente sans cesse. Le plus gros de ces publications est distribué gratuitement.

Par l'entremise de ce Service, le Bureau sert d'intermédiaire pour la publication de tous les bulletins; il se charge également de les reviser et d'en relire les épreuves.

Expositions.—Les étalages présentés à toutes les expositions principales et à beaucoup d'expositions locales ou foires sur toute l'étendue du pays permettent aux Canadiens de voir ce que fait le Ministère pour développer l'agriculture. Ces expositions et foires agricoles constituent un moyen de contact avec le cultivateur. Ce dernier peut y rencontrer les agents du Ministère pour leur exposer ses problèmes et savoir à qui il doit s'adresser pour obtenir de l'aide. Le contact personnel facilité par ces expositions est l'un des facteurs les plus importants dans l'organisation de publicité du Ministère.

Presse et Publicité.—Ce bureau, comme son nom l'indique, établit et maintient le contact avec la presse quotidienne, hebdomadaire et agricole par un service hebdomadaire de nouvelles, un service bi-mensuel de coupures, et un service hebdomadaire de radiodiffusion. Il maintient également un contact courant, de chaque instant, par le service télégraphique de la presse canadienne. Les derniers développements des méthodes agricoles sont ainsi portés à la connaissance des intéressés. On travaille actuellement à l'établissement d'un service de photographies.

Service de projections lumineuses.—Le Service de vues de lanternes magiques constitue un moyen utile et peu coûteux de diffusion de renseignements par la vue sur les nombreuses phases de l'agriculture. On apporte le plus grand soin au choix du sujet couvert par la série de vues ainsi qu'au choix des photographies. La série couvre actuellement neuf sujets et d'autres sont en voie de préparation. Ce service se tient à la disposition des cercles agricoles, des sociétés d'agriculture et d'horticulture, des écoles, des églises, des instituts de fermières, et d'autres organisations responsables.

Bibliothèque du Ministère.—La bibliothèque contient 67,000 volumes, documents et périodiques, représentant les publications officielles de presque tous les pays qui ont des services agricoles organisés; des livres de référence sur des sujets agricoles ou de même nature; les délibérations des sociétés scientifiques, des congrès et des expositions. La bibliothèque actuelle, de dimensions imposantes,

est née de la modeste collection de documents et de livres rassemblée, il y a quelque vingt-cinq ans par le bureau canadien de l'institut international d'agriculture. Elle est utilisée principalement par les administrateurs, fonctionnaires ou professeurs des Ministères fédéral et provinciaux de l'agriculture, des collèges d'agriculture, des fermes expérimentales et des laboratoires de campagne.

PUBLICATIONS CLASSÉES

LOIS, ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS

En demandant un exemplaire des Lois, Arrêtés et Règlements, prière de donner le titre entier de la Loi.

Aliments du bétail (Loi des aliments du bétail)
Animaux de ferme et leurs produits (Loi des)
Classement des porcs (Règlements)
Classement et marquage des volailles habillées (Règlements)
Classement et vente des œufs (Règlements)
Engrais chimiques (Loi des)
Epizooties (Loi des épizooties)
Fruits, légumes et miel (Loi sur les)
Généalogie des animaux de ferme (Loi de la)
Industrie du sucre d'érable (Loi de l')
Industrie laitière (Loi de l')
Insectes et fléaux destructeurs (Loi des)
Inspection des laits condensé, évaporé et desséché (Règlements gouvernant l')
Inspection du foin et de la paille (Loi de l')
Installations frigorifiques (Loi des)
Organisation du marché des produits naturels (Loi de l')
Parasites de l'agriculture (Loi contre les)
Plantes-racines potagères (Loi des)
Production et vente des poussins (Règlements)
Semences (Loi des) avec amendements et règlements.
Tuberculose bovine; règlements concernant l'établissement et le maintien de zones réservées pour l'extirpation de la tuberculose bovine.
Viandes et conserves alimentaires (fruits et légumes) (Loi des)
Viandes et conserves alimentaires (Viandes) (Loi des)

A moins d'indications contraires, les rapports indiqués sur cette liste sont les derniers qui ont été publiés.

RAPPORTS

Ministre de l'Agriculture
Directeur général du service vétérinaire
Services des Fermes Expérimentales:
- Agrostologue du Dominion, 1931-33
- Apiculteur du Dominion, 1931-33
- Aviculteur du Dominion, 1931-33
- Bactériologiste agricole du Dominion, 1931-33
- Céréaliste du Dominion, 1930-33
- Chimiste du Dominion, 1930-33
- Filasse industrielle, 1931-33
- Service des tabacs, 1931-34
- Stations de démontration, 1931-33
- Station d'élevage de renards, Summerside, 1931-33

Analyses d'engrais chimiques
Livre d'or du bétail laitier de race pure
Contrôle canadien de la ponte pour les volailles de race pure
Analyse économique des opérations des fromageries de l'Ontario
Analyse économique des opérations des fromageries du Québec
L'Economiste agricole (Bi-mensuel)

RAPPORTS SUR LES MARCHÉS

Plusieurs bureaux publient des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur la situation des marchés et couvrant certains produits, notamment les beurre et fromage, les œufs et les volailles, les fruits, les légumes, les semences, le foin et la paille, et les bestiaux. On peut se procurer ces rapports gratuitement en en faisant la demande aux bureaux où ils sont publiés; ils ne sont envoyés que sur demande.

Division de l'industrie laitière

Commerce des produits laitiers (hebdomadaire).
Bulletin mensuel de l'industrie laitière (mensuel).

Division des fruits

Rapport de la récolte et des marchés (fruits, légumes et miel) (hebdomadaire).
Rapport sur le marché des pommes de terre (quotidien).

Division de l'industrie animale

Rapport sur le commerce des œufs et des volailles (hebdomadaire).
Rapport sur le commerce des bestiaux (hebdomadaire).

Division des semences

Rapport sur le marché des graines de trèfle et de graminées (mensuel).
Rapport sur le marché du foin et de la paille (mensuel).
Semences fourragères et potagères importées au Canada (mensuel).

ANCIENNE CLASSIFICATION

BULLETINS

En demandant les bulletins, feuillets et circulaires inscrits sur les pages 17-21, prière de dire si la publication désirée est un bulletin, un feuillet ou une circulaire, et donner le numéro. Par exemple, pour avoir un exemplaire du bulletin "Les abeilles et la conduite du rucher" il faut demander le bulletin N° 169.

Abeilles

Abeilles et la conduite du rucher.......................... Bul. 169

Aviculture

Dindon, l'élevage du.. Bul. 149

Industrie animale

Fourrages, la production économique de bons fourrages pour les bestiaux du centre de l'Alberta.......................... Bul. 141
L'avortement infectieux ou maladie de Bang............... Bul. 150
La chèvre, l'élevage au Canada.............................. Bul. 177
La laine, le classement et la vente au Canada.............. Bul. 181
Moutons au Canada, l'élevage des........................... Bul. 75
Renard au Canada, l'élevage du.............................. Bul. 12

FEUILLETS

Industrie laitière

Insectes et maladies des plantes

Ménage

Récoltes de grande culture, racines et mauvaises herbes

Vergers et jardins

Divers

CIRCULAIRES

Abeilles

Aviculture

Industrie animale

Industrie laitière

Insectes et maladies des plantes

Ménage

Récoltes de grande culture, racines et mauvaises herbes

CARTES ET DÉPLIANTS

NOUVEAU SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES PUBLICATIONS

Le système de classification et de numérotage des publications du Ministère de l'Agriculture a été changé en 1935. Les anciens titres *Bulletin* et *Feuillet* ne seront plus employés à l'avenir. Les bulletins et les feuillets dont il reste encore des exemplaires et qui portent ces titres serviront jusqu'à ce que la nouvelle édition soit publiée. Ils seront alors reclassifiés et renumérotés sous le nouveau système. Ainsi, avec le temps, l'ancienne classification sera abandonnée, et dans l'intervalle les publications dont il reste des exemplaires au moment de la nouvelle classification continueront à garder leur ancienne désignation.

La classification est maintenant la suivante: Bulletins du cultivateur, Bulletins de la ménagère, Bulletins techniques, Circulaires, et Lois, Arrêtés et Règlements. Chaque catégorie est numérotée consécutivement; les Bulletins des cultivateurs, de la ménagère et technique, qui sont sur la même classification, commencent par le N° 1; les Circulaires et les Lois, les Arrêtés et les Règlements, qui portaient autrefois des numéros, seront numérotés à partir du dernier numéro de leurs catégories respectives. En outre, les Bulletins des cultivateurs, les Bulletins de la ménagère, les Bulletins techniques et les Circulaires, portent un numéro de publication commençant avec le numéro 475 sous la nouvelle classification, car il y a eu déjà 474 publications sous l'ancienne classification. Les rapports annuels sont publiés de la même façon que dans le passé et ne portent pas de numéro.

En demandant les bulletins et les feuillets inscrits sous l'en-tête "Publications récentes—Nouvelle classification" donnez le numéro de la publication. Par exemple, si vous désirez avoir un exemplaire de la publication intitulée "L'engraissement des agneaux dans le sud de l'Alberta", demandez la "publication 478".

PUBLICATIONS RÉCENTES—NOUVELLE CLASSIFICATION

Bulletins du cultivateur

	Pub. N°
Abeilles en paquets et comment les installer	507
Abeilles en paquets au Manitoba	522
Ensilage—Fourrages ensilés	525
Liste des entrepôts frigorifiques au Canada	529
Liste des coopératives canadiennes, 1936	508
Annuaire du Ministère et liste des publications	526
La pomme de terre, culture et variétés au Canada	483
Lait propre (La production du)	524
Mauvaises herbes et leurs graines	527
Moutons—Sélection des sujets reproducteurs, conseils aux débutants	528
Poulailler, la construction du, plans généraux et détaillés	506
Renard (la gale de la peau)	502
Types de volailles à élever pour la production de la chair	482

Bulletins de la ménagère

Consommons du fromage	493
Consommons du lait	492
Desserts au lait	486
Dîner à l'école	495
Légumes canadiens pour tous les jours	521
Miel—quelques façons de l'utiliser	501
Conserves de fruits et légumes à la maison, en boîtes de fer-blanc	533
Les conserves de fruits et de légumes	534
Confitures, gelées et marinades	535
Comment apprêter les conserves de fruits et de légumes pour apporter de la variété aux repas	536

Bulletins techniques

Organisations commerciales de cultivateurs au Canada	481
Sols organiques dans le sud de Québec	499
Les taxes dans l'Ontario rural	489

NOUVELLE CLASSIFICATION

CIRCULAIRES

	Pub. N°
Basse-cour de la ferme	500
Consommons du fromage blanc	497
Consommons de la crème	523
Consommons du lait de beurre	498
Consommons du lait écrémé	496
Classement des œufs d'après qualité	504
Guide du collectionneur d'insectes	520
Tavelure du pommier, études sur les maladies des fruits	519
Oies (L'élevage des)	511
Pressoir à cidre à la maison	530
Repas sains et à bas prix	510

LISTE POUR BIBLIOTHÈQUES DES PUBLICATIONS RÉCENTES SOUS LA NOUVELLE CLASSIFICATION

Toutes les publications dont la liste apparaît ci-dessous sont comprises dans les listes alphabétiques à la page 22. Cette liste numérotée des nouvelles publications doit servir de liste de vérification pour les bibliothécaires qui désirent maintenir intactes les collections des différentes séries de publications sous la nouvelle classification.

Bulletins du cultivateur

2—Types de volailles à élever pour la production de la chair
3—La pomme de terre, culture et variétés au Canada
6—Renard (Gale de la peau du)
7—Poulailler (la construction du), plans généraux et détaillés
8—Abeilles en paquets et comment les installer
9—Liste des coopératives canadiennes, 1936
11—Abeilles en paquets au Manitoba
12—Lait propre (la production du)
13—Ensilage—Fourrages ensilés
14—Annuaire du Ministère et liste des publications
15—Mauvaises herbes et leurs graines
16—Moutons—Sélection des sujets reproducteurs, conseils aux débutants
17—Liste des entrepôts frigorifiques au Canada

Bulletins de la ménagère

1—Desserts au lait
2—Miel—quelques façons de l'utiliser
3—Consommons du lait
4—Consommons du fromage
5—Dîner à l'école
6—Légumes canadiens pour tous les jours
7—Conserves de fruits et légumes à la maison, en boîtes de fer-blanc
8—Les conserves de fruits et de légumes
9—Confitures, gelées et marinades
10—Comment apprêter les conserves de fruits et de légumes pour apporter de la variété aux repas

Bulletins techniques

3—Organisations commerciales des cultivateurs au Canada
4—Les taxes dans l'Ontario rural
5—Sols organiques dans le sud du Québec

Circulaires

95—Basse-cour de la ferme
96—Classement des œufs d'après la qualité
97—Consommons du lait écrémé
98—Consommons du fromage blanc
99—Consommons du lait de beurre
100—Repas sains et à bas prix
101—Oies (l'élevage des)
109—Tavelure du pommier, études sur les maladies des fruits
110—Guide du collectionneur d'insectes
111—Consommons de la crème
112—Pressoir à cidre à la maison

PUBLICATIONS EN VENTE PAR L'IMPRIMEUR DU ROI

Les publications suivantes sont vendues par l'Imprimeur du Roi:

Mauvaises herbes du Canada (planches en couleurs). Prix $2.

Livre de comptabilité du cultivateur. Prix 10 cents.

Plantes fourragères et à pâturage (planches en couleurs). Prix $1.

Insectes qui nuisent aux fleurs et moyens de les détruire (illustré). Prix 25 cents. Bul. 99.

Champignons comestibles et vénéneux (illustré). Prix $1.

Toutes les publications du Ministère fédéral de l'Agriculture pour lesquelles un prix a été fixé, sont vendues par l'Imprimeur du Roi.

Le montant doit être payé d'avance et tous les envois par mandats de poste, mandats d'express ou chèques acceptés, doivent être faits payables au Receveur Général du Canada et adressés à l'Imprimeur du Roi, Ottawa. Les autorités postales recommandent de ne pas envoyer d'argent, car cet envoi comporte toujours un certain risque. Les timbres-poste et l'argent étranger ne sont pas acceptés.

La Loi du Revenu spécial de guerre prescrit que tous les chèques payables à ou par une banque doivent porter un timbre d'accise ou un timbre-poste gommé; ce timbre doit être de 3 cents pour tous les chèques jusqu'à $100.00, y compris ce montant, et de 6 cents pour tous les chèques dont le montant dépasse $100.00.

AUTRES SERVICES

SERVICE DE VUES DE LANTERNE MAGIQUE

Le Bureau de publicité et d'extension du Ministère fédéral de l'Agriculture offre les séries suivantes de vues de lanterne magique aux cercles agricoles, sociétés d'agriculture, sociétés d'horticulture, écoles, églises, instituts de fermières et autres organisations responsables:

*(1) Plantation et soin des abords de la maison de ferme.
*(2) Plantation et soin des abords de la maison de ville.
(3) L'emploi d'arbres, d'arbustes et de vignes pour l'embellissement de la maison.
(4) Maisons canadiennes, d'un littoral à l'autre.
(5) L'aviculture qui rapporte.
(6) Production et distribution des variétés améliorées de céréales par les Fermes expérimentales fédérales.
(7) Quelques-uns des points les plus importants à considérer dans la sélection des vaches laitières et des chevaux de trait.
(8) Quelques-uns des points les plus importants à considérer dans le choix des moutons et des porcs.
(9) Quelques résultats d'expériences sur les récoltes de grande culture à la Ferme expérimentale centrale, Ottawa.

Une moitié des frais d'expédition de ces vues est à la charge de celui qui s'en sert. Elles sont expédiées par express, aux frais du destinataire, et peuvent être renvoyées de la même manière, le Ministère payant les frais de renvoi. Chaque série est accompagnée d'un manuscrit explicatif en anglais ou en français, que l'on peut lire tout en projetant les vues sur l'écran. Les frais d'express sont très modérés car les vues sont emballées en un paquet compact, qui en réduit le poids autant qu'il est possible de le faire sans augmenter les risques de casse. Les demandes de vues devraient être présentées assez longtemps avant la date fixée pour la réunion où elles doivent être employées pour qu'elles puissent être expédiées deux ou trois jours avant cette réunion.

---

* Quelques-unes des mêmes vues font partie de ces deux séries.

Prière d'adresser toutes les demandes à l'adresse suivante: Directeur du Bureau de publicité et d'extension, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa, Ont.

PRESSE

Le Ministère publie un feuillet hebdomadaire de coupures de presse et un service hebdomadaire de presse traitant de sujets qui se rapportent à l'agriculture canadienne. On peut également avoir des notes de presse indiquant le sujet des nouveaux bulletins et circulaires qui paraissent. Ces services sont maintenus à la disposition de la presse.

RADIO

Des programmes de radiodiffusion de caractère instructif sont préparés et diffusés sur un réseau de stations en collaboration avec la Commission canadienne de la radiodiffusion. On peut se procurer une copie des causeries radiodiffusées en en faisant la demande au Bureau de publicité et d'extension, Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

ÉTALAGES POUR EXPOSITIONS

Le Service des expositions de tout le Ministère est centralisé, et la surveillance et la préparation des étalages sont les attributions du Bureau de publicité et d'extension.

Les communications relatives au Service de vues de lanterne magique, au Service de presse, au Service de la Radio, aux Etalages, doivent être envoyées du Directeur du Bureau de publicité et d'extension du Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi 1936.


CAL/BCA OTTAWA K1A 0C5
3 9073 00200342 6